



Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
HOTEL DE VILLE - BP N°1100
11491 CASTELNAUDARY

Nombre de membres : 11

En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10

Délibération N°2023-01

Objet :

**DEBAT SUR LE RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2023 – CCAS
ET RESIDENCE PIERRE
ESTEVE**

L'an deux mille vingt-trois,

Le Mercredi 22 Février 2023 à 11h15,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

Date de convocation : le 17 Février 2023,

PRESENTS : M. Patrick MAUGARD, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Jacqueline BESSET, Mme Catherine BAILLEAU,

ABSENTS : M. Philippe GREFFIER, Mme Monique CARPENTIER,

PROCURATION : M. Philippe GREFFIER, a donné procuration à M. Patrick MAUGARD,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Catherine BAILLEAU,

Selon l'article L.2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration du CCAS doit débattre sur les orientations générales du budget de l'année 2023 dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci.

Le rapport d'orientation budgétaire 2023 sera organisé de la façon suivante selon le document joint.

Retour sur 2022

Perspectives 2023

Gestion des ressources humaines

Dettes

- Budget CCAS
- Budget Résidence PIERRE ESTEVE

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRES AVOIR DELIBERE**

PREND ACTE le rapport sur le débat d'orientation budgétaire 2023 tel que présenté ci-dessus et dans les documents joints.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Castelnaudary le 22 février 2023

Le Président,

Patrick MAUGARD



Accusé de réception en préfecture 011-261100150-
20230222-DB202301-BF Reçu le 24/02/2023

Ampliation faite le :

01 MARS 2023

Certifié exécutoire par
réception en Préfecture le :

24 FEV. 2023

Et par publication le :

02 MARS 2023

Par délégation,
la Vice-Présidente du CCAS,

Nicole CATHALA